

Département de la
Marne

du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

SÉANCE DU 14 avril 2021

Canton Région de
Suippes

L'an deux mil-vingt-et-un, le Mercredi 14 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le Jeudi 08 avril 2021. En raison du contexte sanitaire et des mesures de distanciation en vigueur. Cette séance a eu lieu au siège de la Communauté de communes de la Région de Suippes.

Nombre de conseillers :

- en exercice

27

Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Manuel ROCHA GOMES,

- présents

24

Murielle GILHARD, Annie LEROY, Laurent GOURNAIL, Laurence CONROUX, Guillaume BOUTILLOT, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCART, Mickaël ROSE, Charley MEURILLON, Maxime VARIN, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Nina HUBERT, Baptiste PHILIPPO.

- ayant donné
procuration

3

Etaient absents : Natacha BOUCAU, Aurélie FAKATAULAVELUA, Corine LECLERC.

- votants

27

Madame Corine LECLERC donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
 Madame Natacha BOUCAU donne pouvoir à Madame Sabine BAUDIER
 Madame Aurélie FAKATAULAVELUA donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCART

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Maxime VARIN comme secrétaire de séance

Finances locales n° 2021-04-007	Approbation du compte administratif du budget principal Ville de SUIPPES exercice 2020
------------------------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-03-003 en date du 11 mars 2020 approuvant le budget primitif principal de la ville de Suippes pour l'exercice 2020,

Monsieur Jean-Louis BAZARD rappelle que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire indique qu'il doit se retirer pour le vote, il précise que M. BAZARD Adjoint aux Finances doit faire procéder au vote en conséquence. M. Jean-Louis BAZARD, Adjoint au Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur François COLLART, Maire sort de la salle du conseil au moment du vote et donne la parole à Monsieur Jean-Louis BAZARD, Adjoint au Maire,

Monsieur Jean-Louis BAZARD, Adjoint aux Finances prend la parole et présente le compte administratif budget principal de l'exercice 2020 de la commune qui s'établit de la manière suivante et invite les membres du conseil à voter :

Les résultats sont présentés comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	2 319 021,67
Recettes de fonctionnement :	2 354 298,98
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	35 277,31
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section de fonctionnement N-1) :	674 476,53


INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	214 478,30
Recettes d'investissement :	244 373,24
Résultat d'investissement de l'exercice :	29 894,94
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat report section d'investissement) N-1) :	417 870,06

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne prend pas part au vote) :

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 arrêté conformément aux tableaux ci-dessous

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal.
Compte administratif ci-joint à la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération		Extrait certifié conforme A SUIPPES, le 14-04-2021 L'Adjoint au Maire, Jean-Louis BAZARD, 
Reçue en Préfecture le :	Visa ci-contre	
Publiée ou notifiée le :		